

POSTULAT

Auteur	Nathalie Cretton, Les Verts, Françoise Métrailler, PDCB, Madeline Heiniger, AdG/LA, et Nicole Carrupt, PLR
Objet	Pour supprimer les distributeurs automatiques de boissons sucrées, de chocolats et d'autres sucreries dans toutes nos écoles.
Date	17.11.2017
Numéro	3.0365

L'école constitue un lieu de vie en soi, un environnement, qui influence les comportements des écoliers et étudiants, notamment en matière d'alimentation.

La Commission de prévention et de promotion de la santé (CPPS) du Groupement romand des services de santé publique (GRSP) a relevé qu'il existe des disparités entre les établissements scolaires de Suisse romande au niveau des messages et positions adoptés en relation avec l'alimentation dans le cadre scolaire.

C'est la raison pour laquelle la CCPS a décidé de soutenir Promotion Santé Suisse dans l'élaboration d'un document à l'attention des directions d'établissements de la scolarité obligatoire et du corps enseignant autour du thème de l'alimentation à l'école. Elle met en exergue la problématique des distributeurs automatiques.

De plus, le PER, plan d'étude romand visant à harmoniser la scolarité obligatoire, fixe différents objectifs, notamment dans le domaine de l'éducation nutritionnelle comme par exemple préserver son «capital santé» par le choix responsable d'activités sportives et de pratiques alimentaires.

Il est donc évident que pour la CPPS, une école favorable à une alimentation équilibrée, se doit de supprimer les distributeurs automatiques qui favorisent les grignotages inutiles et qui poussent les jeunes à une surconsommation de boissons sucrées, de chocolats et d'autres sucreries. La corrélation entre la consommation de boissons sucrées et la prise de poids n'est plus à démontrer. De plus la consommation de tels produits favorise le développement de caries, voire peut induire des diabètes de type 2.

Conclusion

A l'heure où l'impact négatif des snacks et des boissons sucrées sur la santé de nos jeunes est avéré, nous nous devons d'agir.

Pour être cohérent, il est donc demandé, par ce postulat, de supprimer les boissons et encas sucrés disponibles dans les distributeurs de nos écoles ou de les remplacer par des produits sains et locaux tels que des fruits et ce, dans un souci de préserver la santé de nos jeunes.